

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 88-4 du 17 mai 1988
portant autorisation de programme

-vu le Vème programme d'intervention de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie"
-vu le tableau général des interventions annexé au budget de 1988
-vu la décision n°88-30 du 30 mars 1988 portant modification d'autorisations de programme
-vu l'instruction ministérielle du 14 janvier 1988 relative au suivi de l'exécution du Vème programme d'intervention des agences financières de bassin,

DELIBERE

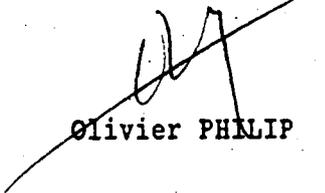
ARTICLE UN: Les autorisations de programme de l'année 1988 sont augmentées par report de la somme de 31.009.100 F non affectée en 1987.

ARTICLE DEUX: Ce report d'autorisations de programme est gelé dans l'attente de la décision du conseil d'administration sur l'opportunité de l'affecter à des lignes de programme.

Le Secrétaire
directeur de l'agence


Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration


Olivier PHILIP